

République Française Département de la Moselle
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAZONCOURT**

Séance du 4 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERTRAND Dominique, Maire

Présents: O. Artur, D. Bertrand, G. Bettinger, P. Bettinger, F. Louyot, S. Neis, J. Pereira, P. Schwartz, J-C Werth
Absent-excuse : J-C Baixas a donné pouvoir à D. Bertrand, E. Driant, J. Lambert a donné pouvoir à J. Pereira
Absents : V. Crone,

Aurélia CHALONS a été désignée secrétaire de séance

Demande de subvention FONDS DE CONCOURS pour la réfection du mur du presbytère

Le Maire présente plusieurs devis pour la réfection du mur du presbytère.

Le Conseil Municipal demande une subvention au titre du FONDS DE CONCOURS pour ces travaux.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires en vue de l'obtention d'une subvention au titre du FONDS DE CONCOURS auprès de la CCHCPP et décide de fixer le plan de financement suivant :

Plan de financement :

Réfection du mur du presbytère HT	19 870.00 €
Avance TVA	3 974.00 €
Total TTC	23 844.00 €
Demande subvention FONDS DE CONCOURS	9 000.00 €
Fonds propres communaux	10 870.00 €

La dépense est inscrite au budget primitif de l'année 2024

Adopté à l'unanimité

Délibération relative au recensement de la population : coordonnateur et agent recenseur

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'opération de recensement de la population qui se déroulera sur notre commune du 16 janvier 2025 au 15 février 2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le **code général des collectivités territoriales** ;

Vu la **loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,**

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2025

Le Conseil Municipal charge le Maire de désigner un coordonnateur communal d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et qui sera un agent de la commune.

Il bénéficiera d'heures complémentaires et supplémentaires selon les dispositions en vigueur.

En application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, il sera créé un emploi d'agent recenseur non titulaire à temps non complet pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

L'agent percevra la rémunération forfaitaire prévue conforme aux règles en vigueur.

Adopté à l'unanimité

Programme Fus@é

Le Maire de la commune de Bazoncourt expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@é initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.

Pour mémoire, notre commune a adhéré par décision du 26 octobre 2020 au groupement de commande Fus@é «Faciliter les USages @-éducatifs» qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Ceci étant exposé, le Maire propose au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour notre école (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,
- et de l'autoriser à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Adopte ce point à l'unanimité

Nb de conseillers en exercice 13

Nb de conseillers ayant pris part au vote 11

Date affichage le 04.10.2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture le 04.10.2024

Publication et notification le 04.10.2024

Certifié conforme à l'original

Bazoncourt, le 4 octobre 2024

Le Maire

